

Rapporteur : M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

**Compte de gestion 2021**

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

**Le Conseil départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-5 ;

## Expose :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote du Département sur le compte administratif de l'exercice, présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivante, après production par le Payeur départemental du compte de gestion.

Monsieur le Payeur départemental a produit le compte de gestion 2021 pour les budgets suivants :

- budget principal,
- budget annexe BioAgroPolis,
- budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies,
- budget annexe Biodiversité et paysages.

Ces comptes de gestion sont conformes aux résultats des comptes administratifs 2021 pour chacun des budgets.

## Décide :

- d'arrêter les comptes de gestion 2021 présentés par Monsieur le Payeur départemental dont les résultats sont identiques à ceux décrits dans le compte administratif 2021 (voir pages des résultats d'exécution en annexe).

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID : AD20220027

Signé électroniquement le jeudi 07 juillet 2022  
Pour le Président et par délégation,  
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation  
Vincent RAUT